

académie
Créteil



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Seine-et-Marne



Division des
personnels
enseignants

DPE/ 1

Affaire suivie par
Brigitte MESSAGER
Françoise NOIRMAIN

Téléphone
01 64 41 2722
01 64 41 26 22

Fax
01 64 41 27 42

Courriel

brigitte.messenger
@ac-creteil.fr

francoise.noirmain
@ac-creteil.fr

Cité administrative
20 quai Hippolyte
Roussignol
77010 Melun Cedex

Melun, le 7 juin 2017

L'inspectrice d'académie
Directrice académique des services de
l'éducation nationale de Seine-et-Marne

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
ayant des SEGPA, ULIS, classes relais

Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles
et d'établissements spécialisés

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1^{er} degré
(Pour attribution)

Mesdames et Messieurs les inspecteurs
de l'éducation nationale chargés d'une circonscription

Monsieur le responsable de l'ESPE du site
départemental de Seine-et-Marne
(Pour information)

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

Objet : Appel à candidature pour l'exercice des fonctions de psychologue scolaire après mouvement départemental 2017 – année scolaire 2017/2018.

Réf : Décret n° 2017-120 du 1er février 2017 portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'éducation nationale

- Décret n° 90-255 du 22 mars 1990 modifié relatif aux diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue ;
- Circulaire n° 90-083 du 10 avril 1990 relative aux missions des psychologues scolaires ;
- Circulaire n°74-148 du 19 avril 1974 modifiée par la circulaire n°80-437 du 14 octobre 1980, la circulaire n° 94-204 du 13 juillet 1994 et la circulaire n° 2002-079 du 17 avril 2002 relative à l'obligation de service ;
- Circulaire n° 2009-088 du 17 juillet 2009 relative aux fonctions des personnels spécialisés des réseaux d'aides spécialisés aux élèves en difficulté (RASED) dans le traitement de la difficulté scolaire à l'école primaire ;

Au terme des opérations de mutations départementales, des postes de psychologues scolaires demeurent vacants :

Circonscription de Champs sur Marne : 3 postes

- Rattachement administratif : Ecole élémentaire publique « Jean Jaurès » d'Emerainville.
- Rattachement administratif : Ecole élémentaire publique « Le Nesles » Champs sur Marne.



2

- Rattachement administratif : Ecole élémentaire publique « La Ferme du Buisson » de Noisiel.

Circonscription de Lagny sur Marne : 1 poste

- Rattachement administratif : Ecole élémentaire publique « Orme Bossu » de Lagny sur Marne.

Circonscription de Fontainebleau : 1 poste

- Rattachement administratif : Ecole élémentaire publique « Pierre Prévost » de La Chapelle-la-Reine.

Circonscription de Chaumes-en-Brie : 1 poste

- Rattachement administratif : Ecole élémentaire publique « Paul Fort » de Mortcerf.

Circonscription de Pontault-Combault : 1 poste

- Rattachement administratif : Ecole élémentaire publique « Louis Granet » de Pontault-Combault.

Circonscription de Sénart : 1 poste

- Rattachement administratif : Ecole élémentaire publique « Les Régalles » de Savigny-le-Temple.

Circonscription de Lognes : 1 poste

- Rattachement administratif : Ecole élémentaire publique « Pierre Villette » de Saint-Thibault-des-Vignes.

I/ Conditions de nomination :

Le candidat, enseignant du 1^{er} degré du corps à gestion départementale des professeurs des écoles de Seine-et-Marne, devra être titulaire :

- soit du diplôme d'Etat de psychologue scolaire (DEPS) ;
- soit de l'un des diplômes universitaires énumérés dans le décret n° 90-255 du 22 mars 1990 modifiée. Dans cette situation, le candidat devra disposer d'une expérience d'enseignement en responsabilité d'une classe au minimum d'une année scolaire.

II/ Missions :

Les missions sont celles définies par la circulaire n° 90-083 du 10 avril 1990 – missions des psychologues scolaires.

III/ Modalités de recrutement :

- **Modalités de candidatures :**

Les personnels désireux d'exercer les fonctions précitées devront faire parvenir leur candidature (lettre de motivation, curriculum vitae et titre universitaire s'il y a lieu) à l'inspection de l'éducation nationale dont ils relèvent **avant le 23 juin 2017**. Il devra également être mentionné sur la lettre de motivation les vœux sollicités. Chaque vœu devra être précédé d'un n° de rang étant précisé que le rang n° 1 correspond au vœu prioritairement sollicité.

Après avoir apposé son avis, l'inspecteur de l'éducation nationale transmettra la candidature par courriel au plus tard le **27 juin 2017** à :

Direction des services départementaux
de l'Education nationale de Seine-et-Marne
DPE 1 - à l'attention de Madame Brigitte MESSAGER
20 quai Hippolyte Rossignol
77010 MELUN Cedex



3

- **Recevabilité administrative des candidatures :**

Seuls les candidats ayant la qualité d'enseignant du 1^{er} degré du département de Seine-et-Marne et disposant du titre professionnel requis (DEPS) ou du titre universitaire requis (Cf I/ conditions de nomination) pourront prétendre à une nomination.

- **Classement des candidatures :**

Le départage est effectué au regard du barème arrêté dans le cadre des opérations du mouvement départemental 2017. A barème équivalent, c'est le candidat détenant l'AGS la plus élevée qui est prioritaire. A ancienneté (AGS) équivalente, la nomination est prononcée au bénéfice de l'âge.

Le DEPS et le titre universitaire permettant d'exercer les fonctions de psychologues scolaires sont de même valeur. Ils ne seront donc pas retenus comme un critère pour le départage des candidats.

- **Conditions de nomination :**

Le candidat retenu sera nommé par voie d'affectation annuelle s'il est titulaire d'une affectation à titre définitif. Par suite, il conservera le bénéfice de l'affectation détenue à titre définitif. A défaut, il sera nommé à titre provisoire.

- **Régime indemnitaire :**

Le candidat retenu s'il est titulaire du DEPS percevra l'indemnité de fonctions particulières codifiée 408 pour un montant mensuel brut de 70,35 euros. Il sera également éligible aux frais de déplacements.

L'inspectrice d'académie,
Directrice académique des services
de l'éducation nationale de Seine-et-Marne

Patricia GALEAZZI